

# VILLE DE BARR

Département du

Bas-Rhin

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de  
Sélestat

Séance du 5 juillet 2021

Nombre des  
conseillers élus  
29

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH-ERNST, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire.

Conseillers  
en fonction  
29

Etaient présents : M. Angelo ERRERA-MULLER, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Claude BOEHM, Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, Mme Laurence MAULER, M. Hervé WEISSE, Adjointes au Maire,

Conseillers  
présents  
27

M. Jean-Daniel HERING, M. Gérard GLOECKLER, Mme Anémone LEROY-KOFFEL, Mme Ferda ALICI, M. Roland STORCK, Mme Sandra JOCKERS, M. Philippe FOISSET, Mme Angèle KLEINMANN, M. Olivier MESSMER, Mme Sandrine KRIEGER, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Danièle KISSENBERGER, M. Gökay AKBAYRAK, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Saadene DELENDIA, Mme Dilek YAGIZ, Mme Assia SCHULTZ, M. Pierre-Yves ZUBER et M. Eric GAUTIER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers absents  
2

Absents excusés : Mme Laure RUZZA qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL et M. Régis POIROT qui a donné procuration à Olivier MESSMER.

### N° 6 / 05-VII-2021 VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT 67021-016-2021-07-05-47

Aux termes de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007, a été créé un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), "destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville". Le FIPD permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et, depuis 2016, d'actions de prévention de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif.

#### 1. Etat des lieux :

En 2021, la commune de BARR a fait réaliser un audit de sûreté par le référent sûreté de la gendarmerie départementale et a lancé une étude de faisabilité.

La commune constate des problèmes de sûreté récurrents :

- Rassemblement de personnes générant des actes d'incivilité ou de trafic ;
- Dépôts sauvages et problèmes de salubrité publique ;
- Problèmes de stationnement et de vitesse aux abords des établissements scolaires ;
- Rodéos sauvages sur les parkings ;
- Nuisances sonores.

BARR est également située sur un axe important de circulation à proximité de l'autoroute.

La commune de BARR a déjà mis en place un certain nombre de mesures visant à diminuer ces problèmes et souhaite renforcer sa panoplie d'outils de prévention par le déploiement de la vidéoprotection.

### 1.1. Objectifs poursuivis :

A partir de 2021, la commune de BARR envisage un projet d'installation de 96 flux de caméras de vidéoprotection, sur l'ensemble du territoire de la commune.

Cette vidéoprotection a pour but de :

- Dissuader le délinquant par une présence ostensible de caméra et d'une information substantielle ;
- Faire diminuer le nombre de faits d'incivilité commis ;
- Renforcer le sentiment de sécurité du citoyen ;
- Localiser avec précision le lieu de l'infraction ou l'endroit du trouble à l'ordre public ;
- Faciliter la levée de doute ;
- Permettre une intervention plus efficace des forces de l'ordre ;
- Faciliter l'identification des auteurs d'infractions et l'administration de la preuve.

### 1.2. Durée :

A partir de 2021, la commune de BARR envisage un projet d'installation de 96 flux de caméras de vidéoprotection, qui seront déployées en 4 tranches successives, sur l'ensemble du territoire de la commune. Les images recueillies seront transmises au Centre de visionnage de BARR, qui sera implanté dans les locaux de la police municipale.

### 1.3. Coût prévisionnel global (HT) :

TRANCHE	ANNEE	BUDGET EN € HT
01	2021	98 847,74 €
02	2022	134 716,78 €
03	2023	133 868,06 €
04	2024	141 842,17 €
<b>TOTAL</b>		<b>509 274,75 €</b>

### 1.4. Plan de financement (HT) :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant prévisionnel HT
Travaux de déploiement de la vidéoprotection	509 274,75 €	Etat (FIPD)	203 709,00 €
		Fonds propres	305 565,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>509 274,75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>509 274,75 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 067-216700211-20210705-DEL\_2021\_47-DE

## DELIBERATION

**VU** l'article L 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et en vertu des exposés préalables,

### **Le Conseil Municipal**

A la majorité des membres présents et représentés  
(une abstention : M. Eric GAUTIER)

**APPROUVE** le projet de déploiement d'un système de vidéoprotection.

**AUTORISE** le plan de financement et la sollicitation d'une subvention par l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

**INDIQUE** que le montant sollicité :

- Pour le FIPD est de 203 709,00 € sur un budget total de 509 274,75 €.

**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal des exercices 2021, 2022, 2023 et 2024.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
BARR, le 8 juillet 2021  
Le Maire,

